

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/086 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LANCER ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION EN MATIERE DE FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE VISIOCONFERENCE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

#### SEANCE DU 26 AVRIL 2012

L'An deux mille douze et le vingt-six avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BASTELICA Etienne à M. BUCCHINI Dominique  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel  
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
Mme HOUEMER M-Paule à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone  
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme VALENTINI Marie-Hélène

M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange  
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, PANUNZI Jean-Jacques,  
RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV,  
IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret n° 2006.975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des  
Marchés Publics,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des  
Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre  
toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le  
règlement des marchés, relatifs à la :

**Fourniture et mise en œuvre d'un système de  
visioconférence au sein de la Collectivité Territoriale de Corse.**

Dans un monde régi par l'Internet, les collectivités se doivent de  
pouvoir communiquer et collaborer en temps réel. La Collectivité  
Territoriale de Corse entend se doter d'un équipement de  
Visioconférence lui permettant d'interagir en temps réel avec toute autre  
entité dotée elle-même de ce type de système.

**Les objectifs généraux du projet**

La mise en œuvre de ce projet, a pour vocation de répondre à  
deux objectifs :

- Mettre à disposition des utilisateurs au sein de notre collectivité, les outils permettant de rapprocher virtuellement certains de ses sites distants les plus importants,
- Mettre à disposition des utilisateurs au sein de notre collectivité, les outils permettant de rapprocher virtuellement toute entité morale ou physique dotée d'un système de communication équivalent.

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sans minimum et avec maximum de 250 000 € HT /an, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

## **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 avril 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET : Autorisation de lancement et de signature de marchés publics de la Direction de l'Informatique et des Techniques de Communication.**

L'objet du présent rapport est de présenter et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen à bons de commande concernant le marché suivant pour la direction de l'informatique et des techniques de communication :

**Fourniture et mise en œuvre d'un système de visioconférence au sein de la Collectivité Territoriale de Corse.**

Dans un monde régi par l'Internet, les collectivités se doivent de pouvoir communiquer et collaborer en temps réel. La CTC entend se doter d'un équipement de visioconférence lui permettant d'interagir en temps réel avec toute autre entité dotée elle-même de ce type de système.

**Les objectifs généraux du projet**

La mise en œuvre de ce projet a pour vocation de répondre à deux objectifs :

- Mettre à disposition des utilisateurs au sein de notre collectivité, les outils permettant de rapprocher virtuellement certains de ses sites distants les plus importants,
- Mettre à disposition des utilisateurs au sein de notre collectivité, les outils permettant de rapprocher virtuellement toute entité morale ou physique dotée d'un système de communication équivalent.

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 250 000 € HT / an, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Je vous propose de m'autoriser à lancer les procédures désignées ci-dessus ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes afférents à ces dossiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.